POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU FONCIER
ET DU LOGEMENT,
en charge de l'aménagement

DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES
Subdivision des îles Australes

La Cheffe

N° 210 / MFL / DAF / AUST

Tubuai, le 26 octobre 2026

à

Destinataire in fine

Objet : Vente aux enchères publiques des biens réformés de l'administration le lundi 16 novembre 2026 à l'antenne de la Direction de l'agriculture située Taahuaia, île de Tubuai

Réf. : Lettre n° 167/MFL/DAF/AUST du 28 juillet 2026

P.J : - Conditions générales de vente aux enchères publiques ;
- Liste des véhicules mis en vente.

Mesdames, Messieurs les chefs de service,

Par courrier cité en référence, je vous informais de l'organisation d'une vente aux enchères publiques des biens réformés de l'administration, initialement prévue le lundi 12 octobre 2026 à Tubuai.

Toutefois, en raison des contraintes liées à la disponibilité du receveur-conservateur des hypothèques, cette opération a dû être reportée.

À ce titre, j'ai l'honneur de vous informer que la vente aux enchères publiques se tiendra désormais à la date et au lieu indiqués dans le calendrier suivant :

Dépôt des véhicules à l'antenne de la DAG	**Visite des véhicules mis en vente**	**Date de la vente**
Jeudi 12 novembre 2026 à partir de 13h00	Vendredi 13 novembre 2026 à partir de 8h00	**Lundi 16 novembre à partir de 9h00 à la DAG**

Vous trouverez, en pièces jointes, les conditions générales de vente ainsi que la liste des véhicules qui seront proposés aux enchères à cette occasion.

Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette information à la connaissance des agents de vos services respectifs afin de permettre aux personnes intéressées de prendre part à cette vente.

En outre, afin de garantir le bon déroulement de cette opération, les services concernés sont invités à respecter les consignes suivantes avant la livraison des véhicules sur le lieu de vente :

- retirer les plaques d'immatriculation avant et arrière ;
- déposer les plaques sur le tableau de bord du véhicule concerné ;
- remettre les clés en précisant l'immatriculation du véhicule.

B.P. 92, 98754 Mataura – Tubuai – Polynésie française – Cité administrative de la circonscription des îles Australes
Tél. : (689) 40 95 03 01 - Courriel : australes.daf@administration.gov.pf

Il est également demandé aux services concernés de bien vouloir être présents ou représentés le jour de la vente, afin de faciliter les opérations et de répondre, le cas échéant, aux éventuelles sollicitations relatives aux biens présentés.

Je vous remercie par avance des dispositions que vous voudrez bien prendre afin d'assurer le respect de ces consignes et de contribuer au bon déroulement de cette vente aux enchères publiques.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 40 950 301 ou par courriel à l'adresse suivante : australes.daf@administration.gov.pf

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les chefs de service, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation,

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES
Subdivision des AUSTRALES
TUBUAI - MATAURA

Stéphanie TETUMU

POLYNESIE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DU FONCIER
ET DU LOGEMENT,
en charge de l'aménagement

N° 211 / MFL / DAF / AUST

DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES
Subdivision des îles Australes

La Cheffe

Tubuai, le 26 octobre 2026

Affaire suivie par :
daftubuai/Stéphanie TETUMU – Tél : 40.95.03.01

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

Lieux : A l'antenne de la Direction de l'agriculture (DAG) de Tubuai à partir de 9 heure
P.J : Liste des biens mis en vente

CONDITIONS DE LA VENTE

La vente aura lieu sans garantie d'aucune sorte de la part de la direction des affaires foncières. Le matériel est vendu dans l'état dans lequel il se trouve le jour de la vente. Il ne sera admis aucune réclamation pendant ou après la vente.

Le prix de l'adjudication, majoré de 10 % pour tous frais, sera payable au comptant immédiatement avant l'enlèvement du bien qui doit être effectué le jour même de la vente.

Le paiement en espèce étant limité à 119 300 FCFP. Au-delà de ce montant, le règlement se fera uniquement par chèque à l'ordre de la recette – conservation des hypothèques.

A défaut de paiement du prix le jour de la vente, la direction des affaires foncières se réserve le droit de remettre en vente le bien.

A défaut d'enlèvement dans les 48 heures du bien cédé, l'acheteur sera tenu de verser à la direction des affaires foncières (DAF) une indemnité journalière. Son montant sera fixé par la DAF, sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées à l'encontre de l'acheteur défaillant. Le bien sera considéré comme n'ayant jamais été vendu.

La direction des affaires foncières se réserve également le droit de modifier les conditions de vente ci-dessus et également de retirer un bien de la liste des produits en vente.

Aucune réclamation ne sera admise à ce sujet.

Pour le ministre et par délégation,

DIRECTION DES AFFAIRES FONCIERES
Subdivision des AUSTRALES
TUBUAI - MATAURA

Stéphanie TETUMU

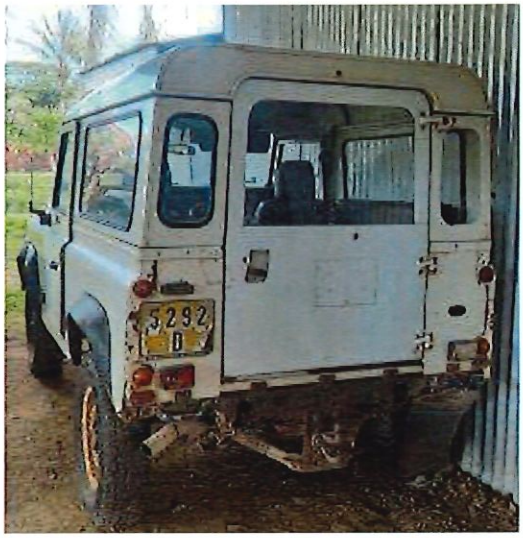
B.P. 92, 98754 Mataura – Tubuai – Polynésie française – Cité administrative de la circonscription des îles Australes
Tél. : (689) 40 95 03 01 - Courriel : australes.daf@administration.gov.pf

Liste des biens mis en vente le lundi 16 novembre 2026
à l'antenne de la direction de l'agriculture à Taahuaia

	Genre / Modèle	Marque	Immatriculation	Date d'acquisition	Mise à prix (F CFP)
1	Camionnette	Land Rover	D 5292	17/11/1998	20 000
2	Camionnette	Land Rover	D 5790	12/12/2001	118 000
3	Camionnette	Ford	D 6341	04/05/2006	100 000
4	Camionnette	Ford	D 6835	29/04/2010	200 000

Land Rover – D 5292





Land Rover – D 5790





Ford – D 6341





Ford – D 6835



